

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 4 mars 2020**

<p><b>Délibération</b> <b>N° 20.025.2</b></p> <p><b>En exercice ..... 37</b> <b>Présents ..... 24</b> <b>Votants ..... 29</b> <b>Pour ..... 29</b> <b>Contre ..... 0</b> <b>Abstention ..... 0</b></p>	<p><b>PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b></p> <p><b>PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES INNOVOSUD – COTISATION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2020 – APPROBATION</b></p>
--	--

*Date de la convocation : 27/02/2020*

L'an deux mille vingt  
**Et le 4 mars à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

**24 Conseillers communautaires présents :** madame Marguerite ALAZET, madame Danièle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Maryline TUCA).

**8 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Pierre CROS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** monsieur Bernard FABRE.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 4 mars 2020**

---

**Pépinière d'entreprises Innovosud – Cotisation et attribution d'une subvention pour l'année 2020 – Approbation**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 et L. 1511-2 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les statuts de l'Association d'animation de la pépinière du Biterrois « Innovosud » ;

**Vu** la convention d'objectifs et de financement signée le 26/10/2018 par Innovosud, la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le bilan qualitatif et quantitatif de l'année 2019 produit par Innovosud, son budget prévisionnel 2020 ;

**Considérant** qu'Innovosud est une pépinière d'entreprises créée par La Domitienne et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée en 2009 ; qu'elle est sise à Béziers (ZA Mercorent) et à Vendres (ZA Via Europa) ;

**Considérant** qu'Innovosud accompagne des entreprises innovantes et à fort potentiel ; qu'elle propose à ce titre plusieurs formules : un accompagnement simple et un accompagnement avec hébergement dans les bureaux de Vendres ou de Béziers ; qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 2 entreprises étaient en soutien à l'implantation ; 20 projets économiques avaient été accompagnés sur 2019 ; que l'impact de la pépinière dépasse néanmoins ce constat car son hébergement est limité dans le temps et les entreprises cherchent ensuite des solutions durables d'implantation sur nos territoires ;

**Considérant** que suite à l'établissement de son budget prévisionnel à hauteur de 430 174 euros, la pépinière a sollicité auprès de La Domitienne une subvention pour 2020 à hauteur de 26 180 euros (104 720 euros pour la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée) ;

**Considérant** enfin que La Domitienne s'acquitte également de la cotisation qui est de 1 500 euros en sa qualité de membre fondateur ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1<sup>er</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 26 180 euros et de la cotisation de 1500 euros à la pépinière d'entreprises Innovosud ;

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

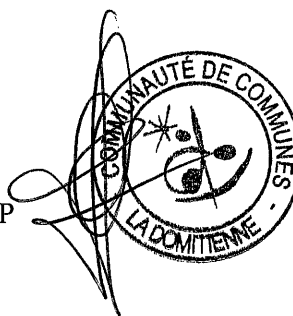
**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20200304-DELIB\_20\_02